

SERVICE AÉRONAUTIQUE MOBILE (R)—CONTRÔLE D'EXPLOITATION EN VOL
128.825 - 132.025 Mc/s

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES NÉCESSAIRES À LA COORDINATION

- a) Fréquence
- b) Nom de l'endroit et coordonnées géographiques
- c) Classe d'émission et largeur de bande nécessaire
- d) Puissance de sortie moyenne de l'émetteur
- e) Gain des antennes et azimut dans le cas d'un réseau dirigé
- f) Niveau d'utilisation:

Faible niveau :	moins de 15,000 pieds
Niveau moyen :	de 15,000 à 24,000 pieds
Niveau élevé :	plus de 24,000 pieds

ZONES DE COORDINATION

Les zones de coordination se trouvent en deçà de 400 m.m. de la frontière pour les utilisations à faible niveau et à niveau moyen, et en deçà de 600 m.m. pour les utilisations à niveau élevé. Pour ce qui est des exceptions, on se conformera aux dispositions de la note 3.

PLANS D'ATTRIBUTION DES FRÉQUENCES

L'attribution des fréquences pour le service aéronautique mobile (R) de vol dans la bande 128.825 - 132.025 Mc/s figure dans la pièce jointe n° 1 en ce qui concerne les États-Unis, et dans la pièce jointe n° 2 en ce qui concerne le Canada. Ces pièces jointes tiennent compte des coordinations effectuées une à une après le 28 novembre 1960 entre la F.C.C. et le M.T.

Note 1: Le M.T. et la F.C.C. conviennent d'échanger tous les trois mois à compter du 1^{er} juin 1962 des fichiers récapitulatifs des assignations intéressant au premier chef les zones spécifiées.

Note 2: Pour ce qui est des aéronefs, il n'est pas nécessaire de coordonner les assignations de fréquences de contrôle d'exploitation en vol, faites conformément aux règlements et aux traités applicables.

Note 3: S'il y a possibilité que des assignations extérieures aux zones habituelles de coordination entraînent des brouillages nuisibles pour les services radioélectriques de l'autre pays par suite de circonstances particulières: hauteur de l'antenne, puissance, réseaux dirigés, etc., l'attribution des fréquences pourra, dans la mesure du possible, faire l'objet d'une coordination spéciale entre le M.T. et la F.C.C.